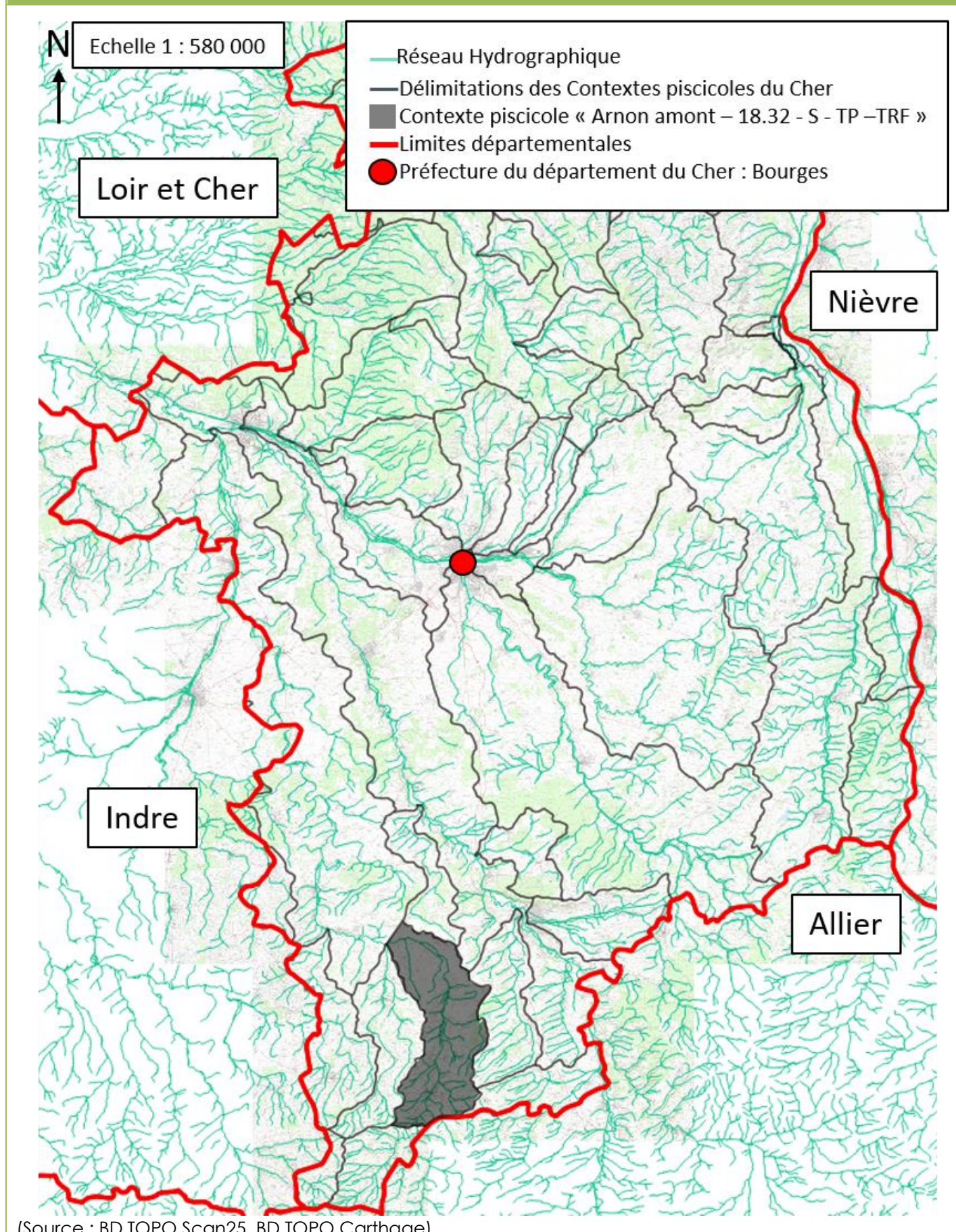


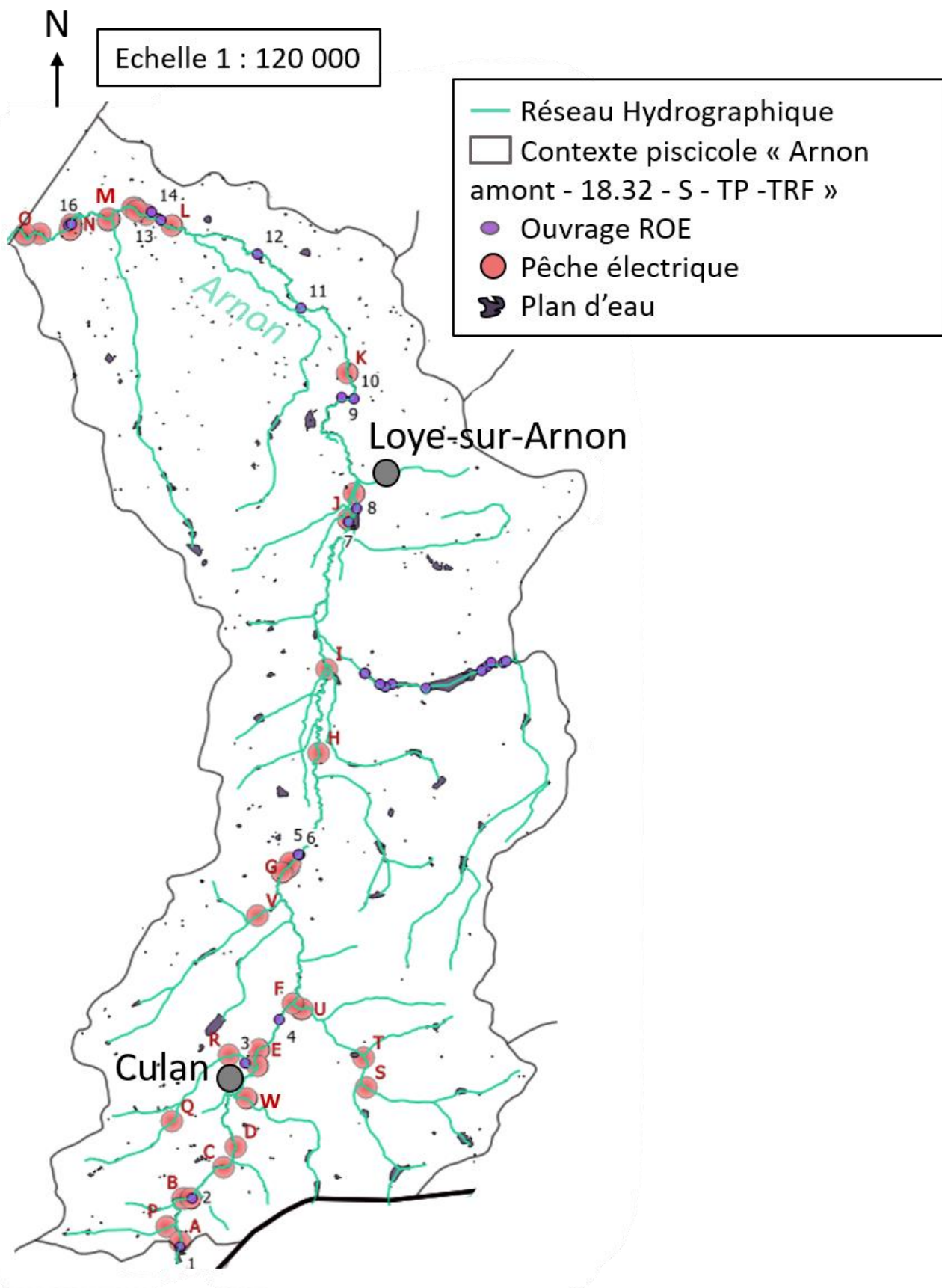


I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale



*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18).

(Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

L'Arnon prend sa source dans le département de la Creuse au lieu-dit « Le Petit Jurigny » (commune de Saint-Marien), puis s'écoule dans le département de l'Allier avant de se jeter dans le plan d'eau de la retenue de Sidiailles, pour enfin traverser le département du Cher et confluer avec la rivière Le Cher au niveau des communes de Vierzon et Saint-Hilaire-de-Court. Situé au sud du département, ce contexte piscicole représente un tronçon de la partie amont du cours d'eau compris entre l'aval du plan d'eau de Sidiailles et la confluence avec la rivière le Portefeuille. Dans ce contexte, l'Arnon s'écoule dans les régions naturelles de La Marche puis du Boischaut, dans un environnement agricole au relief assez marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*), et reçoit les débits de nombreux petits affluents (ru de l'étang de la Grange de Nohant, Rifoulet, Palonnière, ru des caves...).

L'Arnon et ses affluents dans ce contexte sont classés en première catégorie piscicole.

Les cours d'eau de ce contexte se situent dans la ZRE (zone de répartition des eaux) de type bassin hydrographique nommée « Bassin versant du Cher » (*Source : SIGES.BRGM*).

Presque toutes les parcelles des communes de ce contexte sont classées en zone de vulnérabilité aux nitrates depuis 2017 (sauf pour les communes de Sidiailles, Culan, Reigny et Saint-Christophe-le-Chaudry) (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

La présence de la retenue de Sidiailles (90 ha, barrage de 20 m de haut environ), créée en 1976 pour l'alimentation en eau potable, a provoqué une dégradation importante de l'Arnon. En effet, la retenue scinde son bassin versant en deux secteurs isolés l'un de l'autre, ce qui entraîne un problème majeur de continuité écologique et impacte durablement la population de truites fario, car l'installation d'un système de franchissement piscicole efficace y semble peu réalisable actuellement. La retenue de Sidiailles perturbe également la qualité de l'Arnon en aval de la retenue en termes de qualité d'eau et de colmatage du lit mineur (rejets très turbides régulièrement constatés depuis une dizaine d'années, parfois pendant de longues périodes, parfois en étiage ou avant la période de reproduction des truites), ainsi que par la modification du régime hydrologique (atténuation voire effacement des petites crues, soutien d'étiage). Enfin, on observe de fortes érosions des berges du lit mineur de l'Arnon en amont et aval de Culan sur plusieurs kilomètres, dans des secteurs où les sédiments alluviaux sont mobilisables (en dehors des secteurs de gorges granitiques), qui pourraient être causées par un déficit de sédiments grossiers retenus dans le plan d'eau de Sidiailles.

Quelques anciens ouvrages de moulin impactent également la continuité écologique, dans les secteurs médians et aval du contexte.

La présence de nombreux plans d'eau par barrage sur la majorité des affluents est un élément majeur de leur dégradation (continuité écologique dégradée, problèmes de qualité d'eau et de débit en aval des plans d'eau avec parfois des périodes d'assecs comme pour la partie aval du ruisseau de l'Etang de la Charnaie, perte de linéaire salmonicole).

L'augmentation de la surface de parcelles cultivées et souvent drainées, au détriment des surfaces de prairie, peuvent aussi parfois être à l'origine d'un apport en sédiments fins qui colmatent les lits mineurs, surtout au niveau des affluents. Le piétinement des berges et leur écroulement par le bétail peut également être à l'origine de colmatages ponctuels, voire de la disparition du lit mineur au niveau des têtes de bassin. Les vidanges de plan d'eau peuvent également participer au colmatage des lits mineurs de manière ponctuelle mais importante.

La reproduction de la truite fario est effective dans ce contexte, principalement au niveau du lit de l'Arnon (problèmes de continuité écologique et de perte des habitats lothiques dans les affluents, surtout liés à la présence de plans d'eau sur cours). Le déversement de truites fario à tous les stades existe depuis très longtemps dans ce contexte, une étude de la génétique de la population en place permettrait de mieux cerner son caractère plus ou moins « autochtone ». Le régime thermique mesuré dans l'Arnon satisfait les besoins de la truite fario, espèce particulièrement sensible à ce facteur abiotique (préférendum thermique : 4°C à 19°C). On retrouve également des lotes de rivière et une petite population d'écrevisses à pattes blanches (*Rifoulet/source : AFB & FD18*). On observe également la présence d'écrevisses exotiques

(écrevisses américaines et Signal).

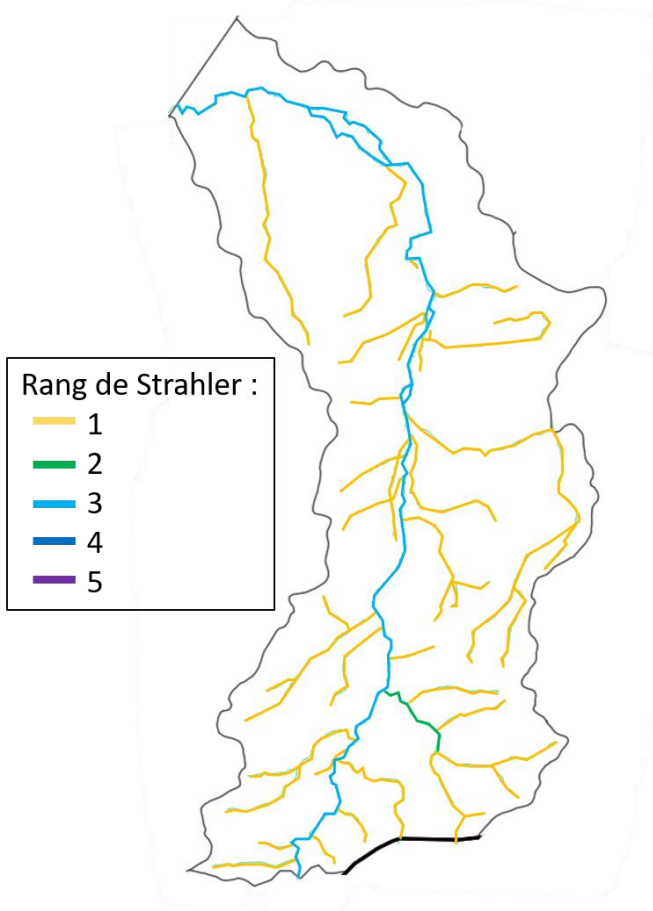
N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

III – Données générales

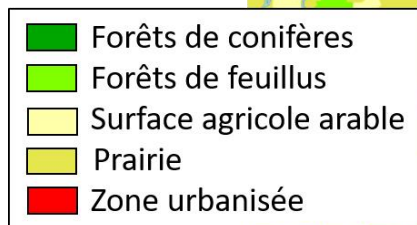
Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	Aval barrage de Sidiailles (Coordonnées XY : 648810, 6601230 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
	Aval	Confluence avec le Portefeuille (Coordonnées XY : 645241, 6621814 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
Affluents	Amont en aval	Le ru du « Rancier » (Rive Gauche ; 2,3 km) Le ru des « Fougères » (Rive Gauche ; 1 km) Le ru des « Bergères » (Rive Droite ; 1 km) Le ru de la « Planche Noire » (Rive Droite ; 1,3 km) Le ru de « l'étang de la Grange de Nohant » (Rive Droite ; 8,5 km) Le ru de la « Fontaine du Carteau » (Rive Gauche ; 1,1 km) La Tannière/Le Magnon (Rive Gauche ; 4,8 km) et son affluent Le Rifoulet (Rive Gauche ; 4,8 km) et ses affluents Le ru d'Archères (Rive Droite ; 5,4 km) et ses affluents Le ru de « Saint-Huret » (Rive Droite ; 1,2 km) Le ru de « l'étang Neuf » (Rive Gauche ; 2,8 km) La Palonnière (Rive Gauche ; 3,6 km) et ses affluents Le ru du Chaillot (Rive Droite ; 3,8 km) Le ru du « Grand Etang » (Rive Gauche ; 2,2 km) Le ru de « l'étang de Neuville » (Rive Gauche ; 1,9 km) Le ru de l'étang du Lac (Rive Droite ; 4,7 km) Le ru de l'étang de la Charmaie (Rive Droite ; 12,7 km) et ses affluents Le ru des « Gobillats » (Rive Gauche ; 1,3 km)

			<p>Le ru de la « Forêt Vieille » (Rive Droite ; 5,3 km)</p> <p>Le ru Chenu (Rive Gauche ; 2,8 km)</p> <p>Le ru de « Loye-sur-Arnon » (Rive Droite ; 2,4 km)</p> <p>Le ru d'Oeil (Rive Gauche ; 5,5 km)</p> <p>Le ru des Caves (Rive Gauche ; 7,5 km)</p> <p>(Source : BD TOPO Tronçon_Cours_eau)</p>
		Affluents d'autres contextes adjacents	/
Longueur en eau		Linéaire du cours principal	L'Arnon : 34,8 km (Source : BD Carthage)
		Linéaire total	Arnon + affluents : 145,4 km
Plans d'eau		<p>Présence : ~ 435 plans d'eau (168,22 ha)</p> <p>- 4 plans d'eau ≥ 5 ha</p> <p>Surface totale « plans d'eau » du contexte : 1,04 %</p> <p>(Source : BD TOPO Surface_Eau)</p>	
Surface contexte / bassin versant		<p>Surface du contexte : 160,53 km²</p> <p>Surface totale du bassin versant « Arnon » : 1049 km²</p> <p>Le contexte représente 15,27 % du BV</p> <p>(Source : BD QGIS FDAAPPMA18)</p>	
Débit (cours principal)		L'Arnon à Loye-sur-Arnon (Source : Banque HYDRO 2017) ND	
	Naturelle	Altitude amont	262 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval	171 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
	2,6 ‰		
Pente moyenne	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE6321 Retenue du barrage de Sidiailles : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 17 mètres (infranchissable). 2) ROE48115 Moulin des Fougères (partiellement détruit) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable). 3) ROE48112 Moulin de Chanteraine : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 3 mètres (infranchissable). 4) ROE48111 Moulin Neuf (partiellement détruit) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable).

			<p>5) ROE6324 Seuil en rivière du moulin de Saint-Christophe-le-Chaudry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable).</p> <p>6) ROE48108 Moulin de Saint-Christophe-le-Chaudry (partiellement détruit) : absence de passe-à-poissons.</p> <p>7) ROE48103 Barrage de prise d'eau du moulin de Méséreau : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,6 mètres (infranchissable).</p> <p>8) ROE48101 Moulin de Méséreau : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,6 mètres (infranchissable).</p> <p>9) ROE6338 Barrage de prise d'eau du moulin de Graveux : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable).</p> <p>10) ROE6336 Moulin de Graveux : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable).</p> <p>11) ROE6335 Barrage de prise d'eau du Moulin du Pont : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,1 mètres (franchissable).</p> <p>12) ROE48083 Moulin du Pont : absence de passe-à-poissons.</p> <p>13) ROE48082 Barrage de prise d'eau du moulin de Taunay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,6 mètres (peu franchissable).</p> <p>14) ROE48081 Moulin de la Prée : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,6 mètres (peu franchissable).</p> <p>15) ROE6334 Ancien moulin de Lomoy : absence de passe-à-poissons.</p> <p>16) ROE6333 Seuil de l'ancien moulin de Lomoy : absence de passe-à-poissons.</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527)</p>
		<p>Hauteur cumulée référencée</p>	<p>H.C = 25,70 mètres</p>
		<p>1.9 ‰</p>	
	<p>Taux d'étagement (et autres)</p>	<p>Taux d'Etagement : 28,2 % (Catégorie 3 / moyen) Taux de Fractionnement : 0,07 % Densité d'ouvrages : 1 ouvrage tous les 2,17 km</p>	

<p>Rang de Strahler</p>	 <p>(Source : BD SYRAH)</p>
<p>Géologie</p>	<p>Couche du socle Cristallin (granites, roches métamorphiques) de la retenue de Sidiailles à Saint-Christophe-le-Chaudry. Couche du Trias (grès, argiles) de Saint-Christophe-le-Chaudry à Loye-sur-Arnon. Couche du Jurassique inférieur (Lias) (calcaires, argiles) de à Loye-sur-Arnon à la confluence avec le Portefeuille. Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents). « La Marche / Boischaut ». (Source : BRGM)</p>
<p>Assainissement</p>	<p>Culan : STEP/STEU 1000 EqHab « conforme en équipement et en performance » (Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr). Boues activées 1974 (Source : SDAGE Loire-Bretagne). Rejet de STEP/STEU dans le ru de la Tannière/Le Magnon (Source : SDAGE Loire-Bretagne).</p> <p>Saint-Christophe-le-Chaudry : STEP/STEU 200 EqHab « conforme en équipement et en performance » (Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr). Lagunage 1987 (Source : SDAGE Loire-Bretagne). Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon (Source : SDAGE Loire-Bretagne).</p> <p>Marçais : STEP/STEU 65 EqHab « conforme en équipement et en performance » (Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr). Filtres biologiques 1994 (Source : SDAGE Loire-Bretagne). Rejet de STEP/STEU dans l'Arnon (Source : SDAGE Loire-Bretagne).</p>

Occupation du sol



Ce contexte se situe en zone agricole, avec une majorité de prairies. On notera aussi la présence en amont d'une retenue d'eau importante, la retenue de Sidiailles (Source : BD Corine Land Cover).

Industrie

/

Statut foncier

Non domanial (privé)

Mesures réglementaires de protection

**L.214-17
Liste 1**

Ensemble des cours d'eau du BV de l'Arnon amont. 6689 et 6686. « L'Arnon de l'aval du barrage de Sidiailles jusqu'à la confluence avec le Cher »

6753 à 6792. « Cours d'eau affluents de l'Arnon du barrage de Sidiailles jusqu'à la confluence avec le Riau d'Œil exclu »

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

**L.214-17
Liste 2**

/

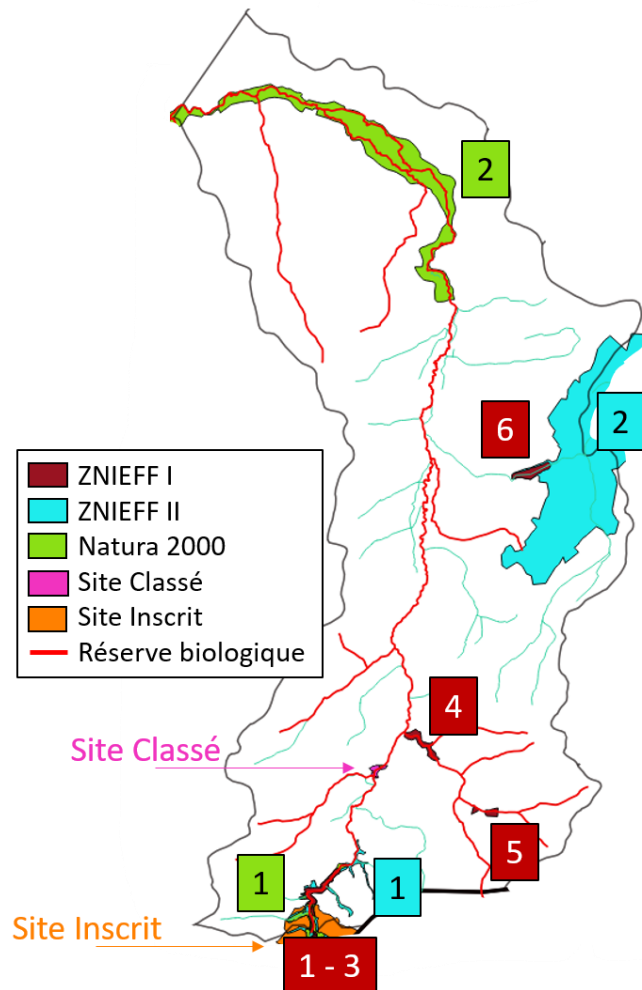
**Décret
Frayères**

- Liste 1 Frayères poissons « Aval immédiat du barrage de Sidiailles jusqu'à la confluence avec le Portefeuille »
- Liste 1 Frayères poissons « La source du ruisseau de la Tannière "la Palle" jusqu'à la confluence avec l'Arnon »
- Liste 1 Frayères poissons « La source du Rifoulet "les Auroux" jusqu'à la confluence avec l'Arnon »
- Liste 1 Frayères poissons « La source du Ruisseau du Moulin "l'Arrentement" jusqu'à la confluence avec l'Arnon »

- Liste 1 Frayères poissons « La source du Ruisseau de l'étang du lac "les Champs Pulais" jusqu'à la confluence avec l'Arnon »
- Liste 1 Frayères poissons « La source du Ru d'Oeil "les Roussets" jusqu'à la confluence avec l'Arnon »
- Liste 1 Frayères poissons « La source du Ruisseau des Caves "les Cosses" jusqu'à la confluence avec l'Arnon »
- Liste 2e Ecrevisses « La source du Rifoulet "Beau Merle" jusqu'au pont de la D4 »

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

Autres...



- Natura 2000 :
 - 1) « Haute Vallée de l'Arnon et affluents »
 - 2) « Basse vallée de l'Arnon »
- ZNIEFF I :
 - 1) « Lande de Chetz »
 - 2) « Chênaie-charmaie des Chetz »
 - 3) « Aulnaie-frênaie du moulin des Fougères »
 - 4) « Gorges du Rifoulet »
 - 5) « Prairies humides des Couturelles »
 - 6) « L'étang Neuf (Forêt Bornacq) »
- ZNIEFF II :
 - 1) « Haute Vallée de l'Arnon et affluents »
 - 2) « Forêt de Bornacq ».
- Site Classé : « Château de Culan, ses abords et partie

		<p>du village ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site Inscrit : « Lac de Sidiailles ». - Réservoir Biologique N°268 : « L'Arnon et ses affluents depuis la retenue de Sidiailles jusqu'à la confluence avec la Sinaise ». - Toutes les parcelles des communes du contexte de la sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (sauf pour les communes de Sidiailles, Culan, Reigny et Saint-Christophe-le-Chaudry) (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire). <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Cher amont (Mise en œuvre)	
Structure Locale de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Culan « La Gaule Culanaise » - AAPPMA Loye-sur-Arnon « la truite de l'Arnon » - AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs » - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique sur l'Arnon (SIRAH) 	
Enjeux PLAGEPOMI	/	
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	/	

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0333c	L'Arnon et ses affluents depuis la retenue de Sidiailles jusqu'à la confluence avec la Sinaise	1 ^{ère} catégorie piscicole Contexte salmonicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2015	Bon Etat / 2015	Bon Etat / ND	Moyen (2016) Station 04460001 Arnon à Sidiailles Bon (2016) Station 04067300 Arnon à Loye-sur-Arnon	ND (2016) Station 04460001 Arnon à Sidiailles ND (2016) Station 04067300 Arnon à Loye-sur-Arnon
FRGR2240	L'étang de la Charnaie et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Arnon	1 ^{ère} catégorie piscicole Contexte salmonicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	/	/

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario (TRF)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Truite fario (TRF), Ecrevisse à pattes blanches (APP), Anguille (ANG), Lamproie de Planer (LPP), Chabot (CHA), Lote de rivière (LOT), Vandoise (VAN), Bouvière (BOU)
Etat fonctionnel	Très Perturbé
Zonation piscicole	Zone salmonicole Zone à Ombres
Biocénotypes	B5 actuel (Source : PDPG 2002) B4-5 historique (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, TRF, LPP, VAI , LOF, CHE , GOU, BAF, LOT, SPI , GAR, BOU, PER, ABL, PSR, PES, GRE, ROT, PCH, OCL, ANG (Source : Pêche FDAAPPMA18)
Peuplement théorique	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, OBR, EPI, CHE, GOU , HOT, BAF, LOT, SPI, VAN, ANG, APP
Présence de poissons migrateurs	Anguille (ANG)
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Signalement d'écrevisses américaines (OCL) (Source : DREAL Centre) / Ecrevisses Signal (AFP) en amont du contexte (Source : FDAAPPMA18) Poissons chats (PCH), perche soleil (PES), Silure (SIL) (Source : Pêches FDAAPPMA18)

Inventaires piscicoles récents

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A « Les Chetz » (Sidiailles) / Arnon (FRGR0333c)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, VAI, CHE, GOU, LOT, VAN, PER, GAR , ABL, PES, PCH, SIL , ANG	Pêche complète bateau
B « Moulin des Fougères » (Sidiailles) / Arnon (FRGR0333c)	2010	IPR = 30,50 « Etat Mauvais » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF , VAI, GOU, LOT, VAN, PER	Pêche complète
	2012	IPR = 12,40 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, VAI , SPI, PER , GAR, PCH, OCL	
	2015	IPR = 7,38 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF , LPP, VAI , BAF, LOT, PER, GAR, PCH	
C « La Planche Noire » (Sidiailles) / Arnon (FRGR0333c)	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF , VAI, GOU, LOT, SPI, BOU, PER, GAR, PES, ANG	Pêche de recherche d'espèce
D « La Côte des Très » (Culan) /	2010	IPR = 27,60 « Etat Mauvais » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF , LPP, VAI, CHE, GOU, VAN, PER, GAR, ABL, PCH	Pêche complète

Arnon (FRGR0333c)				
E (Culan) / Arnon (FRGR0333c)	2011	IPR = 9,62 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, GOU, LOT, GAR, PES, ANG	Pêche complète
	2011	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche recherche d'espèce
	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF , VAI, LOF, SPI	Pêche recherche d'espèce
F « Confluence avec le Rifoulet » (Culan) / Arnon (FRGR0333c)	2015	IPR = 6,30 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF , LPP, VAI , LOF, CHE, GOU, SPI, PES	Pêche complète
G « Entre l'amont du moulin de Saint-Christophe-le-Chaudry et Peupetit » (Reigny) / Arnon (FRGR0333c)	2011	IPR = 4,62 « Excellent Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA , LPP, TRF, VAI , LOF, CHE, GOU, BAF, SPI , PER, ANG, OCL	Pêche complète
	2013	IPR = 9,87 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA , LPP, TRF, VAI, LOF , CHE, GOU , BAF, SPI, PER, GAR, PES, PCH, ANG, OCL	Pêche recherche d'espèce
	2013	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche recherche d'espèce
	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, VAI , LOF, CHE, SPI, PES, OCL	Pêche recherche d'espèce
	2018	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF, LOT	Pêche recherche d'espèce
H « La Motte » (Saint-Christophe-le-Chaudry) / Arnon (FRGR0333c)	2017	IPR = 7,65 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LPP, VAI , LOF, CHE, GOU, BAF, SPI , GAR, ABL, PES, ROT, PCH, OCL	Pêche complète
I « Moulin de Drulon » (Saint-Christophe-le-Chaudry) / Arnon (FRGR0333c)	2014	IPR = 12,90 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, CHE, GOU , SPI, PER, GAR, PES, PCH, ANG, OCL	Pêche complète
	2018	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF, OCL, PES	Pêche recherche d'espèce
J « La Motte » (Ardenais) / Arnon (FRGR0333c)	2012	IPR = 12,90 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA , TRF, LPP, VAI , LOF, CHE, GOU, LOT, SPI , VAN, BOU, PER, GAR, TAN, ABL, ANG, OCL	Pêche complète
	2012	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche recherche d'espèce
	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, VAI, LOF, GOU, BAF, LOT, SPI, BOU, PER, GAR, PES, ANG, OCL	Pêche recherche d'espèce
K « Graveux » (Loye-sur-Arnon) / Arnon (FRGR0333c)	2010	IPR = 3,03 « Excellent Etat » (Source : Aquabio BE)	CHA , TRF, LPP, VAI , LOF, CHE, GOU , BAF, LOT, SPI , VAN, PER, SAN, PCH, OCL	Pêche complète
	2016	IPR = 7,76 « Bon Etat » (Source : Aquabio BE)	ND	Pêche complète

L « Pigny » (Morlac) / Arnon (FRGR0333c)	2009	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA , LPP, VAI , LOF , CHE, GOU, BAF, SPI , BOU, SAN, PES, OCL	Pêche complète	
	2009	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF, VAI , LOF, CHE, GOU, BAF, LOT, SPI , VAN, BOU, BRO, ABL, PES, PCH, ANG		
	2010	IPR = 8,92 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, SPI, BOU, GAR, PCH, OCL		
	2011	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF		Pêche de recherche d'espèce
	2014	IPR = 11,40 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LPP, VAI , LOF, CHE , GOU , BAF, LOT, SPI , BOU, PER, GAR, ABL, GRE, PES, ANG, OCL		Pêche complète
	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF		Pêche de recherche d'espèce
M « Confluence avec le ru des Caves » (Morlac) / Arnon (FRGR0333c)	2009	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, LPP, VAI , LOF , CHE, GOU , BAF, LOT, SPI , VAN, BOU, BRO, GRE, PES, ANG, OCL	Pêche complète	
	2010	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, LOT, SPI, VAN, BOU, GAR, PCH		
	2017	IPR = 5,69 « Excellent Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF , LPP, VAI , LOF, CHE , GOU , BAF, SPI , BOU , ABL, PSR, GRE, PES, OCL		
N « Moulin de Lomoy » (Morlac) / Arnon (FRGR0333c)	2011	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche recherche d'espèce	
	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF		
	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF		
O « Pré des Lys » (Morlac) / Arnon (FRGR0333c)	2009	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA , TRF, LPP, VAI, CHE , GOU , BAF, SPI , VAN, BOU, BRO, SAN	Pêche complète	
	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce	
	2015	IPR = 11,20 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LPP, VAI , LOF, CHE , GOU , HOT, BAF, LOT, SPI , VAN, BOU, GAR, ABL , CAR, PES , OCL	Pêche complète	
P « Les Chetz » (Sidiailles) / Arnon (FRGR0333c)	2014	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce	
Q « La Bétoule » (Sidiailles) / ru de la Tanière (FRGR0333c)	2012	IPR = 17,80 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF , VAI, LOF	Pêche complète	

R (Culan) / ru de la Tanière (FRGR0333c)	2011	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce
S « Amont confluence avec le ru de Théry » (Culan) / Rifoulet (FRGR0333c)	2013	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, LPP, PES, PCH, OCL, APP	Pêche de recherche d'espèce
T « Aval D4 » (Culan) / Rifoulet (FRGR0333c)	2013	IPR = 22,80 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, BRO, PER, GAR , PES, OCL, APP	Pêche complète
U « Les Gorges » (Culan) / Rifoulet (FRGR0333c)	2010	IPR = 21 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF , LPP, VAI, LOF, PER, GAR, ABL, PES	Pêche complète
	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce
	2017	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF , VAI, SPI	
V « Le Vieux Moulin » (Reigny) / ru du Moulin (FRGR0333c)	2010	IPR = 15,20 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF , LPP, VAI, PER , ABL, PES, PCH, OCL	Pêche complète
W « Le Dranlot » (Culan) / ru de la Grange de Nohant (FRGR0333c)	2011	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce
Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin de l'Arnon, dans sa partie amont, montre un léger glissement de classe biotypologique.				

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates							
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	
Graveux (Loye-sur-Arnon) / L'Arnon (FRGR0333c)	Matières organiques et oxydables								
	Matières azotées								
	Phosphore								
	Pesticide								
	MES / Turbidité								
	Bilan O2								
	Nutriments								
	Acidification								
	Température								
	IBGN		19						
	IBMR						10,52		
	IBD								

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds

Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

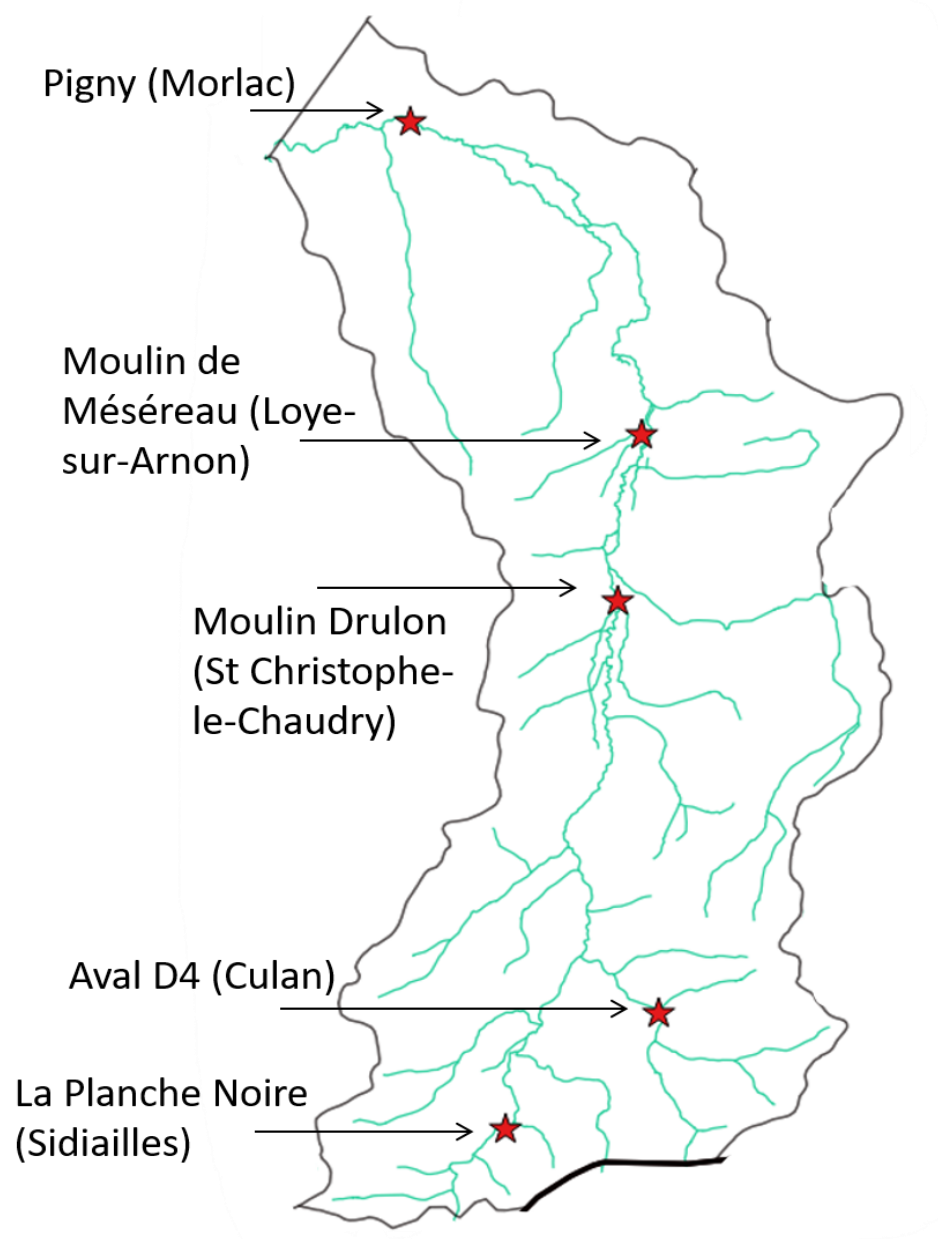
%j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

%j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C

%j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance inférieure : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : $\leq 0^\circ\text{C}$
- Limite létale supérieure : $\geq 25^\circ\text{C}$
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2018 - 2017	2017 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013- 2012	2012- 2011	2011- 2010	2010 - 2009
« La Planche Noire » (Sidiailles) / L'Arnon (FRGR0333c)	Tmj min	11,60						3,20	2,50
	Tmj max	21,90						21,40	17,70
	Tmp	14,33						10,26	10,43
	Tm30j max	17,76						17,18	16,66
	%j Tmj 4-19	94						91	85
	%j Tmj <4	0						8	15
	%j Tmj >19	6						1	0
« Moulin de Méséreau » (Loye-sur-Arnon) / L'Arnon (FRGR0333c)	Tmj min							1,10	0,80
	Tmj max							21,60	20,50
	Tmp							11,27	11,38
	Tm30j max							19,13	18,38
	%j Tmj 4-19							86	83
	%j Tmj <4							9	13
	%j Tmj >19							5	3
« Pigny » (Morlac) / L'Arnon (FRGR0333c)	Tmj min							0,60	0,30
	Tmj max							23,00	22,20
	Tmp							11,69	11,79
	Tm30j max							20,39	19,76
	%j Tmj 4-19							78	74
	%j Tmj <4							12	13
	%j Tmj >19							11	12

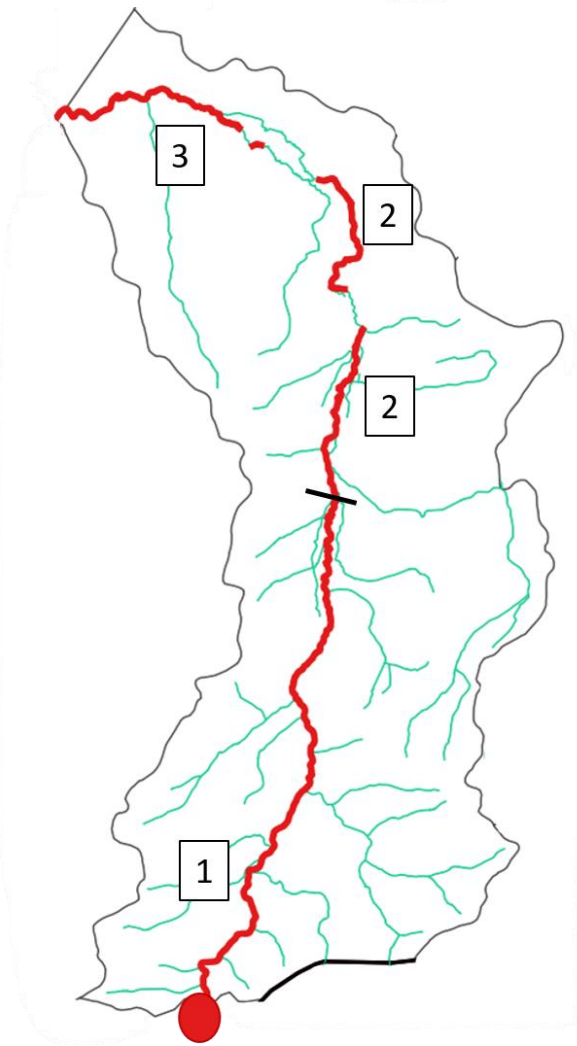
« Aval D4 » (Culan) / Le Rifoulet (FRGR0333c)	Tmj min								2,00
	Tmj max								18,10
	Tmp								10,91
	Tm30j max								16,62
	%j Tmj 4-19								91
	%j Tmj <4								9
	%j Tmj >19								0

« Moulin de Drulon » (Saint- Christophe-le- Chaudry) / Arnon (FRGR0333c)	Tmj min					2,70			
	Tmj max					21,20			
	Tmp					11,24			
	Tm30j max					18,42			
	%j Tmj 4-19					94			
	%j Tmj <4					3			
	%j Tmj >19					3			

D'après les données thermiques acquises au niveau de l'Arnon et du Rifoulet dans ce contexte, on peut voir que la température de l'eau est comprise dans la gamme de températures du referendum thermique de la truite fario pour plus de 80% de l'année (entre 4°C et 19°C). La température de l'eau de ce contexte satisfait les exigences de la truite fario.

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	1 ^{ère} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	AAPPMA Culan « La Gaule Culanaise »	184 adhérents (Effectifs 2017)
			171 adhérents (Effectif 2016)
		AAPPMA Loye-sur-Arnon « la truite de l'Arnon »	36 adhérents (Effectifs 2017)
		43 adhérents (Effectif 2016)	
	AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs »	81 adhérents (Effectifs 2017)	76 adhérents (Effectif 2016)
Sociétés de pêche non agréées	/		
Parcours de pêche	 <p>1) AAPPMA Culan « La Gaule Culanaise »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 km de rives sur l'Arnon. - 11 km / 90 ha de rives sur le plan d'eau de Sidiailles. 		

	<p>Eaux non domaniales de 1ère catégorie. (Source : www.federationpeche18.fr)</p> <p>2) AAPPMA Loye-sur-Arnon « la truite de l'Arnon »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5,5 km de rives sur l'Arnon. <p>3) AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 km de rives sur l'Arnon.
<p>Réserves de pêche</p>	<p>/</p>
<p>Type de gestion appliquée les 5 dernières années</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Culan « La Gaule Culanaise » <ul style="list-style-type: none"> • 1 parcours <i>no-kill</i> à Saint-Christophe-le-Chaudry. • Entretien des postes de pêches et des ripisylves adjacentes. • Suppression de nombreux embâcles. • Arrachage de Renouée du Japon (au lieu-dit « les Fougères »). - AAPPMA Loye-sur-Arnon « la truite de l'Arnon » <ul style="list-style-type: none"> • Entretien des postes de pêches et des ripisylves adjacentes. - AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs » <ul style="list-style-type: none"> • Entretien des postes de pêches et des ripisylves adjacentes. • Suppression de nombreux embâcles. • Recharge en granulométrie (graviers) du ru des Caves sur 80 mètres. • Création de caches et de diversification des écoulements au moulin de Laumoy. • Ouverture des pelles du moulin de Laumoy d'octobre à février pour favoriser la continuité écologique. - ND (Riverains)
<p>Déversements éventuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Culan « La Gaule Culanaise » Déversement en plusieurs points pour l'empoisonnement tous les ans : <ul style="list-style-type: none"> • Alevins de truitelles et boîtes vibert (œufs de TRF) dans les affluents • ~ 250 kg TRF (Truite fario) sur l'Arnon et la Joyeuse. • ~ 1000 OBR (Ombre) alevins (Remarque : pour les années 2013, 2015 et 2016). (Source : AAPPMA Culan « La Gaule Culanaise ») - AAPPMA Loye-sur-Arnon « la truite de l'Arnon » Déversement en plusieurs points pour l'empoisonnement tous les ans : <ul style="list-style-type: none"> • ~ 50 kg TRF (Truite fario) et 1500 truitelles sur l'Arnon. (Source : AAPPMA Loye-sur-Arnon « la truite de l'Arnon ») - AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs » Déversement en plusieurs points pour l'empoisonnement tous les ans : <ul style="list-style-type: none"> • Alevins de truitelles (notamment dans le ru des Caves). • 150 kg de truites fario (TRF) et 250 truitelles d'automne sur l'Arnon. • 80 kg de truites arc-en-ciel (TAC) sur l'Arnon. • 30 kg de brochets (BRO) sur l'Arnon. (Source : AAPPMA Saint-Pierre-les-Bois/Le Chatelet/Morlac « Amicale des pêcheurs »)

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours (dont retenue de Sidiailles)	Impact négatif sur la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
		Inaccessibilité des zones de frayères amont (obstacle à la migration et perturbation de la reproduction des truites)		
		Mauvaise gestion des vidanges et non-respect des débits réservés Colmatage du substrat en aval (apport MES). Modification des débits (et accentuation des étiages) et perturbation de la qualité physico-chimique	Impact fort	Impact fort
		Plan d'eau de Sidiailles : restitution régulière et parfois prolongée d'eaux froides et très turbides depuis une dizaine d'années (modification du régime thermique en étiage / colmatage du lit mineur direct et par développement d'algues / dégradation de la qualité de l'eau) Modification du régime hydrologique (atténuation des petites crues / homogénéisation des débits)		
Perte de linéaire salmonicole à l'endroit du plan d'eau				

		Apport d'espèces limnophiles		
	Dérivations/ Prélèvements d'eau pour alimentation d'étangs, de biefs de moulins	Perte de débit dans le cours principal Obstacle à la continuité écologique	Impact faible	Impact fort
	Ouvrages hydrauliques transversaux, anciens ouvrages de moulins, autres que plans d'eau (hors Sidiailles, secteur aval du contexte et tous les affluents)	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact modéré	Impact modéré
		Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction		
		Rétention et perte du débit par évaporation (effet « plan d'eau »)/dérivation d'une partie du débit par les ouvrages / Accentuation des étiages		
		Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O ₂ dissous, évaporation...)		
		Réchauffement sur les affluents / refroidissement en aval de la retenue de Sidiailles		
		Perte de linéaire salmonicole à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
		Apparition d'espèces limnophiles		

Facteurs annexes	Développement de parcelles cultivées au détriment des prairies / Drainage des parcelles agricoles	Altération de la qualité de l'eau Apports en MES, turbidité de l'eau Colmatage des substrats aquatiques	Impact modéré	Impact fort
		Accentuation des épisodes de crues et des périodes d'étiages		
	Pression de l'élevage (équins, bovins, caprins).	Apport de Matières en Suspensions (MES) Eroulement des berges	Impact modéré	Impact modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Très Perturbé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p style="text-align: center;">Gestion des plans d'eau</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p> <p>3A « Poursuivre la réduction des rejets directs des polluants organiques et notamment du phosphore »</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p> <p>Proscrire la création de nouveaux plans d'eau par barrage.</p>	Tous les affluents, la retenue de Sidiailles	FRGR0333c FRGR2240	<p style="text-align: center;">Gestion des vidanges</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p> <p>Permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau et colmatage)</p>	<p>Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)</p>	<p>Limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p>Limiter la modification de la température et la dégradation des eaux restituées en aval des plans d'eau</p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau (éviter les assecs en aval de plans d'eau)</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p>	MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »

	<p>Gestion quantitative de la ressource en eau (plans d'eau)</p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0333c FRGR2240</p>	<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Permettre le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions (quantité d'eau)</p>	<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>

	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte (hormis retenue de Sidailles / 20 mètres de haut environ, utilisé pour l'AEP et les loisirs, peu envisageable)</p>	<p>FRGR0333c FRGR2240</p>	<p>Déconnexion / effacement des plans d'eau sur cours</p> <p>Effacement, aménagement et gestion d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (TRF, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p>Déconnexion / effacement des plans d'eau sur cours &</p> <p>Effacement, aménagement et gestion d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole lotmique</p> <p>Amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
--	--	---	--	-------------------------------	---	--	--

2	<p>Gestion du système de drainage agricole & Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques)</p> <p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates et phosphore) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses) »</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>Limiter les apports de polluants et de sédiments fins</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports en engrais et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines).</p>	Tout le contexte	FRGR0333c FRGR2240	Permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions	Améliorer la qualité de l'eau	<p>AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>
	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>Mise en place d'abreuvoirs pour les animaux d'élevage. Conserver ou restaurer la ripisylve.</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p>	Tout le contexte	FRGR0333c FRGR2240	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Maintien d'une bonne population piscicole</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Eviter les écroulements de berges dus au bétail (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p> <p>Limiter l'apport de MES via le piétinement du bétail</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

3	<p>Protection des espèces patrimoniales</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0703 « Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité »</p>	<p>Rifoulet</p>	<p>FRGR0333c</p>	<p>Protection des espèces patrimoniales</p> <p>Etudier les possibilités de préservation des populations d'écrevisses « pieds blancs » sur le Rifoulet</p>	<p>Protection du milieu aquatique</p>	<p>MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »</p>
	<p>Etude et suivis sur le milieu</p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>	<p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p> <p>Etude de la génétique d la population de truites fario en place</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0333c FRGR2240</p>	<p>Connaitre l'origine de la population de truites fario en place (poissons sauvages ou issus de pisciculture ?)</p>	<p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>	

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion Raisonnée

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisées en soutien aux populations piscicoles naturelles. Déversement de truites fario à tous stades autorisé / favoriser autant que possible les stades juvéniles (en attendant les résultats d'une éventuelle étude génétique).

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).